

## COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX DU GRAND LYON

Les rapports des délégataires pour l'année 2008 ont été examinés en séance plénière le 5 novembre 2009. A l'issue de cet examen, les avis formulés par la CCSPL sont les suivants :

### **Avis sur les rapports annuels 2008 des délégataires Veolia et SDEI** *Production et distribution de l'eau potable*

L'année 2008 est la première année d'application de la révision quinquennale négociée en 2007, en ce qui concerne la **production et la distribution de l'eau potable**.

La CCSPL note :

- le nouveau coefficient d'actualisation moins inflationniste que le précédent
- le gain de 36,7 € TTC par an en moyenne pour l'utilisateur domestique.

Concernant les comptes des délégataires, la CCSPL constate les différences d'impact de la révision sur les deux fermiers en raison notamment de pratiques comptables différentes.

La CCSPL souligne :

- la forte chute du résultat et de la rentabilité de Veolia
- l'année exceptionnelle de SDEI due à un volume de travaux exclusifs particulièrement élevé, ainsi qu'à la prise en compte dans les recettes 2008 de volumes d'eau vendus en 2007 et facturés en 2008 au prix 2007 (principe de tarification au prorata temporis). Cette année particulière ne permet pas de mesurer l'impact de la révision quinquennale sur les résultats de la SDEI.

La commission prend également acte des négociations avec les fermiers sur différentes clauses techniques du contrat. Elle demande à prendre connaissance de ces nouvelles dispositions et tout particulièrement des résultats de la négociation sur les bordereaux de prix qui seront actés par un prochain avenant au contrat.

Enfin, la commission se félicite du travail engagé sur la consommation d'eau utilisée pour le nettoyage des rues :

- tant en ce qui concerne le développement de pratiques de nettoyage plus économes en eau ;
- qu'en ce qui concerne l'analyse en cours des consommations liées aux bouches de lavage et sur les modalités de tarification au forfait de ces consommations.

La CCSPL confirme son souhait de voir cette réflexion trouver sa traduction dans le contrat dès 2010.